

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **25 mai 2012**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 et ce, à partir du **vendredi 01 juin 2012, un dividende de D. 3,369 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **25 mai 2012**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 et ce, à partir du **vendredi 01 juin 2012, un dividende de D. 1,215 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **25 mai 2012**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 et ce, à partir du **vendredi 01 juin 2012, un dividende de D. 1,424 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **25 mai 2012**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 et ce, à partir du **vendredi 01 juin 2012, un dividende de D. 0,331 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.